

1.- SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

Le Syndicat des Copropriétaires du Centre Commercial Mendibil (ci-après MENDIBIL) a prévu de réaliser une promotion qui se déroulera conformément aux termes du présent règlement.

2.- DURÉE DE LA CAMPAGNE

Les dates pour participer à la promotion s'étalent du 6 au 21 novembre 2023 compris. Si, pour une raison de force majeure, il s'avérait nécessaire de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler la promotion, vous en serez informés par les mêmes moyens que ceux utilisés pour cette promotion, en donnant à la modification le même niveau de publicité qu'à la présente promotion.

3.- LÉGITIMITÉ POUR PARTICIPER

Toutes les personnes de plus de 16 ans peuvent participer à la promotion.

Les personnes listées ci-dessous ne peuvent pas participer à la promotion :

- Les propriétaires et/ou locataires des locaux commerciaux situés au centre commercial Mendibil, ni les associés, les gérants et/ou les administrateurs des sociétés commerciales qui en sont propriétaires ou locataires.

- Les salariés du Syndicat des Copropriétaires du Parc Commercial Mendibil, ainsi que toute autre personne physique ayant participé directement ou indirectement à l'organisation de ce concours ou ayant été impliquée dans sa préparation ou son déroulement (agence, fournisseurs, etc.).

S'il est établi que l'un des participants ne respecte pas les conditions imposées par le règlement, ou encore que les informations fournies pour participer ne sont pas exactes ou ont été mal complétées, sa participation sera annulée de plein droit et il sera automatiquement exclu de la promotion, perdant tout droit accordé sur les lots au titre de cette promotion.

4.- MÉCANIQUE DU CONCOURS

Pour participer, il suffit de scanner un code QR qui redirigera vers le site web du Centre Commercial Mendibil et, à partir de là, compléter le formulaire avec les prénom et nom, l'âge, l'adresse mail, la ville. Ensuite, il faut renseigner les informations du ticket de caisse d'un montant égal ou supérieur à 20 € délivré par un établissement de la galerie marchande : le montant du ticket et le nom du commerce où a été effectué l'achat. Enfin, la dernière étape consiste à tirer le JACKPOT.

La participation est limitée à une seule fois par ticket.

En cas de ticket gagnant, le client recevra un mail avec les indications pour retirer le lot gagné. Il est impératif que le gagnant présente, en plus de sa carte d'identité, le ticket de caisse avec lequel il a participé et gagné au jeu.

L'inscription au tirage au sort entraîne l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement.

Les informations et données personnelles fournies par le participant doivent être valides, sous peine d'exclusion du tirage au sort et de perte de la qualité de gagnant.

Indépendamment de la procédure, il est strictement interdit de modifier ou de tenter de modifier les mécanismes du tirage au sort proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou la désignation du gagnant. S'il s'avère qu'un participant est entré dans le tirage au sort ou a apparemment gagné en contravention avec le présent règlement par des moyens frauduleux tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par Mendibil sur son site web ou dans le présent règlement, le lot ne lui sera pas attribué et restera la propriété de Mendibil, sans préjudice des éventuelles poursuites qui pourraient être engagées à l'encontre du participant.

Par ailleurs, Mendibil se réserve le droit de procéder à toute vérification pour constater le respect du présent article et de l'ensemble du présent règlement du tirage au sort, en particulier pour exclure tout participant qui commettrait un abus, sans pour autant avoir l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations inscrites.

5.- LOTS.

Le centre commercial tirera au sort 4 000 € de chèques-cadeaux répartis en 100 chèques de 30 €, 40 € et 50 € chacun comme suit :

33 chèques-cadeaux de 30 € chacun, soit 990 € au total.

34 chèques-cadeaux de 40 € chacun, soit 1 360 € au total.

33 chèques-cadeaux de 50 € chacun, soit 1 650 € au total.

Les 100 gagnants se verront remettre des chèques-cadeaux de 10 € chacun. Les chèques-cadeaux indiqueront le ou les établissements où ils sont valables. Si l'achat est supérieur au montant du chèque, l'acheteur paiera la différence, et si le montant est inférieur, la différence ne sera pas remboursée. La date d'expiration des chèques-cadeaux est le 15 décembre 2023.

IKEA Mendibil tirera au sort 750 € de chèques-cadeaux répartis en 20 chèques de 30 €, 40 € et 50 € chacun comme suit :

10 chèques-cadeaux de 30 € chacun, soit 300 € au total.

5 chèques-cadeaux de 40 € chacun, soit 200 € au total.

5 chèques-cadeaux de 50 € chacun, soit 250 € au total.

Les chèques-cadeaux IKEA n'ont pas de date d'expiration et sont utilisables de manière fractionnée. Les chèques-cadeaux ne sont ni échangés ni repris. Le montant des chèques-cadeaux ne peut pas être compensé par des soldes restants dus ; achats financés compris. Il n'est pas échangeable contre des espèces ni rechargeable. De même, l'utilisation ou échange pour acheter des services est exclu. Ce chèque-cadeau ne sera pas valable pour des achats qui égalisent ou dépassent le plafond des paiements en espèces (opérations égales ou supérieures à 1 000 €). En cas d'égarement, nous vous rappelons que les chèques-cadeaux ne sont pas nominatifs, par conséquent leur perte est irremplaçable. Vous pouvez consulter sur www.ikea.es le solde disponible, les caractéristiques de votre chèque-cadeau, les pays où l'utiliser, les conditions et possibilités de retour. En cas d'utilisation d'un chèque-cadeau dans une devise autre que l'euro, le paiement sera effectué dans la monnaie officielle du pays en question (en appliquant le taux de change selon le dernier indice officiel publié) et des frais de conversion de monnaie de 3 % seront facturés. Vous pouvez l'utiliser dans tous les magasins de la péninsule Ibérique, sauf les magasins des îles Canaries, Baléares, Ceuta et Melilla.

BM Supermercados tirera au sort 2 chèques-cadeaux de 20 € chacun à utiliser uniquement au supermarché BM du centre commercial Mendibil. Si l'achat est supérieur au montant du chèque, l'acheteur paiera la différence, et si le montant est inférieur, la différence ne sera pas remboursée. La date d'expiration des chèques-cadeaux est le 31 décembre 2023.

Le tirage au sort comprendra également :

2 bracelets traqueurs d'activité MI Band3

15 places de cinéma d'OCINE Mendibil. Les places de cinéma seront valables jusqu'au 31 décembre 2023 et utilisables du lundi au dimanche pour des films normaux. Si le gagnant souhaite un autre type de formats (3D, Dolby Atmos...), il doit payer un supplément.

10 menus moyens WHOPPER ou LONG CHICKEN à consommer uniquement au BURGER KING de Mendibil.

Par ailleurs, le 22 novembre aura lieu un tirage au sort parmi tous les participants pour remporter 200 € en chèques-cadeaux.

Le gagnant de ce tirage au sort se verra remettre 20 chèques-cadeaux de 10 € chacun. Les chèques-cadeaux indiqueront le ou les établissements où ils sont valables. Si l'achat est supérieur au montant du chèque, l'acheteur paiera la différence, et si le montant est inférieur, la différence ne sera pas remboursée. La date d'expiration des chèques-cadeaux est le 15 décembre 2023.

Les lots sont à faire valoir dans les établissements du Centre Commercial Mendibil. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation de quelque nature que ce soit de la part des gagnants, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, à leur échange ou remplacement pour quelque raison que ce soit. En cas d'incapacité démontrée du gagnant à profiter de son lot, celui-ci est cessible à des tiers dans les mêmes conditions initiales que l'acceptation du lot. En tout état de cause, l'usage du lot se fera dans la forme prévue par Mendibil.

Aucune réclamation ou plainte concernant le lot ne sera acceptée à l'encontre du Syndicat des Copropriétaires du Parc Commercial Mendibil, qui se réserve le droit de remplacer le lot par un autre de valeur équivalente ou supérieure, sans contestation possible du gagnant.

Mendibil décline toute responsabilité en cas d'incident ou de préjudice de toute nature qui pourrait survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

6.- DROITS À L'IMAGE DES GAGNANTS

Les clients gagnants des lots en espèces cèdent en exclusivité à Mendibil les droits d'utilisation, de diffusion, de distribution, de communication publique, d'exposition et de reproduction des photos et vidéos prises lors du présent concours qui répondent à des fins commerciales, promotionnelles et/ou culturelles ou à toute autre fin légale et acceptent que lesdites photos soient publiées directement sur les réseaux sociaux du Centre Commercial Mendibil. Cette cession interviendra au niveau national et pour une durée d'un an à compter de la remise du lot. Ils autorisent également le Syndicat des Copropriétaires du Centre Commercial Mendibil à publier ces photos sur le site web de Mendibil, sur ses comptes Facebook et Instagram.

7.- PROTECTION DES DONNÉES

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données, les informations fournies seront enregistrées dans un fichier appartenant à Mendibil dont le but est de gérer la présente promotion, ainsi que d'informer sur les futures actions promotionnelles et commerciales liées à cet établissement par tout moyen (électronique ou non).

Le responsable du fichier est le Syndicat des Copropriétaires du Parc Commercial Mendibil.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement de leurs données, un droit qu'ils peuvent exercer par écrit à : Calle Almirante Arizmendi, 9, 20302 Irun.

Dans sa demande, le participant joindra les informations suivantes : – Prénom et nom, carte d'identité, ou entreprise à laquelle il appartient le cas échéant. – Adresse aux fins de notification. – Droit qu'il souhaite exercer et contenu de sa demande. – Numéro de téléphone sur lequel il désire exercer le droit ci-dessus. Mendibil s'engage au respect de l'obligation de réserve des données à caractère personnel qui seront fournies le cas échéant, et de son devoir de les traiter en toute confidentialité. D'autre part, il s'engage à appliquer les mesures techniques, organisationnelles et de sécurité imposées par la législation en matière de protection des données et en particulier la Loi organique 15/1999 du 13 décembre sur la protection des données à caractère personnel.

8.- ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à la promotion entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, consultable par les participants sur le stand, ainsi que sur le site web. Le Centre Commercial Mendibil se réserve le droit d'éliminer à juste titre tout participant qui tromperait, perturberait ou compromettrait le bon fonctionnement et le déroulement normal et réglementaire de la présente promotion ainsi que la résolution de toute question découlant de la présente activité promotionnelle.

La participation à cette promotion implique l'acceptation intégrale du règlement de celle-ci par les participants et l'avis de Mendibil pour la résolution de tout incident.

9.- LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le Règlement de la Promotion est régi par la loi espagnole. Tout conflit, litige ou question entre les différentes parties de cette promotion sera tranché conformément aux lois espagnoles. Les parties renoncent expressément à toute autre juridiction dont elles pourraient se prévaloir et se soumettent expressément au droit ou à la juridiction des Tribunaux d'Irun.

10.- CRÉATION D'UN FICHIER AUTOMATISÉ CONTENANT LES DONNÉES DES PARTICIPANTS

Par le biais de la mécanique promotionnelle décrite, il sera créé une base de données des clients participant au concours, qui pourra être utilisée par le Centre Commercial Mendibil pour son usage interne ou pour de futures actions promotionnelles, sauf si, conformément à la législation en vigueur, le consommateur exprime son souhait de ne pas recevoir d'information sur de futures actions promotionnelles de Mendibil. Le Syndicat des Copropriétaires garantit le respect intégral de la Loi organique 15/1999 du 13 décembre sur la protection des données à caractère personnel dans le traitement des données personnelles, ainsi que des autres lois applicables, notamment en ce qui concerne le respect de l'exercice des droits d'information, d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données personnelles des candidats.

Les intéressé(e)s disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression qu'ils peuvent exercer en adressant une demande écrite et signée à Centro Comercial Mendibil, calle Almirante Arizmendi 9, 20302 Irun, en précisant leur prénom et nom, sans oublier de joindre une photocopie de leur carte d'identité.

Lorsque la valeur du lot dépasse une valeur fixée légalement, les données des gagnant(e)s de cette promotion seront intégrées dans le fichier GAGNANTS afin de satisfaire aux obligations légales résultant de la remise des lots qui dépassent une certaine valeur (déclaration d'impôts, communication aux organismes officiels...).